



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix huit et le dix avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean-Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absents: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

1.Aménagements divers de sécurité et travaux de mise en valeur de deux anciennes fontaines (Funtana Vecchja et Funtana San Cervone) - demande de financement à l'ETAT dans le cadre de la DETR 2018 et à la Collectivité de Corse

Délibération 010-2018

Le Maire expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à un certain nombre de travaux de mise en sécurité de zones du village particulièrement dangereuses et de mise en valeur de notre patrimoine de proximité en très mauvais état et insuffisamment mis en valeur.

Les travaux à réaliser sont ainsi destinés à :

- . Assurer la sécurité des habitants et des gens de passage sur certaines zones très fréquentées et accidentogènes (carrefour « San Bernardinu », parking « A Mortula » et voirie communale accédant au terrain de boules),
- . Poursuivre, après la restauration de l'église paroissiale « San Cervone » et celle de la chapelle « l'Annunziata », la mise en valeur de son patrimoine de proximité par la restauration de deux anciennes fontaines (Funtana « Vecchja » et Funtana « San Cervone »).

1. Mise en sécurité de zones particulièrement dangereuses et accidentogènes

Les travaux nécessaires envisagés consistent :

- au niveau du carrefour très fréquenté et très dangereux (du fait du manque de visibilité) situé en agglomération, au lieu-dit « San Bernadinu », sur le CD 38 reliant le Col de Teghime à Oletta et traversant le village de Poggio d'Oletta, à poser des coussins berlinois pour les véhicules arrivant de Teghime ou venant d'Oletta ainsi que 2 panneaux d'indication pour ralentisseur ;
- au niveau du parking communal « A Mortula », à poser un garde corps de sécurité en limite ouest du parking (mur surplombant le CD 238 traversant le village, du hameau du « Munticellu » au hameau de « Poghju »), et de réaliser les travaux de signalisation horizontale et verticale de ce même parking terminé en juillet 2017 ;
- au niveau de la voirie communale menant au terrain de boules ainsi qu'à la placette située au sud de l'espace de loisirs et de détente, à construire un muret de sécurité en moellons du pays d'une hauteur de 90 cm (la voirie surplombant un terrain très pentu et dangereux tant pour les véhicules que pour les piétons).

Ces travaux ont été estimés à la somme de 34 281 € (montant des devis majorés par prudence de 5% afin de couvrir les aléas et les frais de lancement et de conclusion du marché correspondant) et se décomposant ainsi :

Devis SAINT-FLORENT TERRASSEMENT 20180033 (PJ) :	17 829 €/HT
Devis GILORMINI Jean-Luc 2018.006 (PJ) :	14 820 €/HT
Aléas 5% :	1 632 €/HT
TOTAL	34 281 €/HT

Le financement de ces travaux serait assuré conformément au plan prévisionnel de financement suivant, sous réserve de l'accord des financeurs publics:

- Etat - DETR 2018:	17 141 € (50%)
- CDC - Produit des amendes de police	10 284 € (30%)
- Commune	6 856 € (20%)

CDC : Collectivité de Corse

2. Travaux de mise en valeur de deux anciennes fontaines

Les travaux nécessaires envisagés consistent en la restauration complète de deux anciennes fontaines du village (chemin d'accès et fontaines proprement dites, panneaux de signalisation).

Afin de justifier pleinement le choix de la municipalité de restaurer ces deux ouvrages, il est important de préciser qu'avant 1920 (date où les premières sources en montagne ont fait l'objet de captages), les habitants de Poggio d'Oletta s'approvisionnaient en eau potable uniquement aux fontaines situées à proximité immédiate des habitations.

Ces fontaines, au nombre de 3, sont situées :

- La première près du hameau supérieur dénommé « Poghju », appelée « Funtana Vecchja »,
- La deuxième à proximité du hameau central dénommé « Olivacce », appelée « Funtana San Cervone » (cette fontaine et son lavoir associé porte le même nom que l'église paroissiale dont elle est proche),
- La troisième à proximité du hameau inférieur dénommé « Munticellu », appelée « Funtana di U Munticellu ».

Les deux premières fontaines n'ont jamais été restaurées de mémoire d'hommes. Par contre, la troisième a fait l'objet d'une restauration dans les années 1980 et n'est donc pas concernée par la présente demande.

Leur origine est très ancienne et remonte vraisemblablement à la création du village de Poggio d'Oletta. Elles sont d'ailleurs mentionnées sur le cadastre Napoléonien datant de 1845.

Dans l'objectif de donner quelques repères d'ancienneté supplémentaires, il peut être utile de préciser que l'église paroissiale de Poggio d'Oletta dénommée église « San Cervone » était à ses débuts un prieuré consacré à ce Saint. Il est fait état de ce prieuré dans un acte daté de 1143 avec l'île toscane de Gorgone (source Geneviève MORACCHINI-MAZEL in Corse Romane – voir également la Chronique de la Corse des origines à 1546 de GIOVANNI DELLA GROSSA).

Au-delà de la sauvegarde de ces deux anciennes fontaines, la municipalité souhaite, par cette remise en valeur, faire redécouvrir ce bâti ancien et, par la même, faire comprendre quelle était, à l'époque, la vie quotidienne des habitants du village ne disposant pas de l'eau courante dans leurs habitations. Elle s'est d'ailleurs engagée dans le débroussaillage (fruit de la seule initiative bénévole) d'un certain nombre de chemins de découverte et de randonnée autour du village, dont deux boucles faciles intégrant ces deux ouvrages :

- Une première boucle partant du hameau supérieur de « Poghju » et permettant d'une part, en empruntant le chemin du « Guadu », la découverte de deux anciens moulins à chataignes (moulin « MATTEI » et moulin « LUCIANI ») et la « Funtana Vecchja »,
- Une deuxième boucle partant du hameau central de « l'Olivacce » et permettant, en empruntant le chemin du « Bertulacciu », de rejoindre le village voisin d'Oletta et de découvrir, au passage, la « Funtana San Cervone » à l'orée d'une ancienne châtaigneraie.

Ces travaux ont été estimés à la somme de : 86 145 € (montant des devis majorés par prudence de 5% afin de couvrir les aléas et les frais de lancement et de conclusion du marché correspondant) se décomposant ainsi :

Devis SAINT-FLORENT TERRASSEMENT 20180000 (PJ):	30 208 €/HT
Devis SAINT-FLORENT TERRASSEMENT 20180032 (PJ):	51 835 €/HT
Aléas 5% :	4 102 €/HT
TOTAL	86 145 €/HT

Le financement de ces travaux serait assuré conformément au plan prévisionnel de financement suivant, sous réserve de l'accord des financeurs publics:

- Etat - DETR 2018:	43 073 € (50%)
- CDC (DQ ou autre (aide pour le patrimoine ou autre)) :	25 844 € (30%)
- Commune :	17 228 € (20%)

DQ : Dotation quinquennale

-3. Récapitulation

Coût du projet, y compris aléas au taux de 5%:	120 426 €/HT
--	--------------

Financements sollicités :

- Etat - DETR 2018:	60 214 €
- CDC – amendes de police :	10 284 €
- CDC (DQ ou autre (aide pour le patrimoine ou autre)) :	25 844 €
- Commune :	24 084 €

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications détaillées du Maire,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux de mise en sécurité et de mise en valeur de deux anciennes fontaines (Funtana Vecchja et Funtana San Cervone),

APPROUVE le projet d'investissement proposé par le Maire,

VU le budget prévisionnel des travaux à réaliser s'élevant à 120 426 €/HT,

ADOpte le plan de financement suivant:

- Etat - DETR 2018:	60 214 €
- CDC – amendes de police :	10 284 €
- CDC (DQ ou autre (aide pour le patrimoine ou autre)) :	25 844 €
- Commune :	24 084 €

DIT que la réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention de ces aides,

DIT qu'une procédure de consultation des entreprises pour réaliser cette opération sera mise en œuvre par le Maire dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA),

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Corse afin d'obtenir les financements nécessaires sollicités avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - ABSTENTION: 0 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire



Les Conseillers Municipaux